

| |
|--------------|
| DÉPARTEMENT |
| LOIRE |
| CANTON |
| RIVE DE GIER |
| COMMUNE |
| RIVE DE GIER |

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|---|
| <p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 30</p> | <p>Séance du 30 mars 2023 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p> |
| <p>Délibération : N° DEL_2023_026</p> <p>OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUES FRANÇAISES (ALF)</p> | <p>Date de convocation : 23 mars 2023</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, M. Alexandre PETIAUX, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE</p> <p>Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p>Ont donné pouvoir Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Katy BORREGO) Damien LEFORT (pouvoir à Saloi EL OUNI) Djemila BOUAOUD (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Nasira DEBBAH (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p> |

Rappel et référence(s) :

Vu la loi du 12 avril 2000 sur les relations administrations-citoyens ;
Vu la délibération n° DEL_2022_038 du 25 mai 2022, portant sur la reprise en régie de la ludothèque par la ville de Rive de Gier ;

Contenu :

La ludothèque municipale Marie BONNEVIAL est un équipement municipal de la ville de Rive de Gier, ouverte à tous les publics. Elle propose de jouer sur place, d'emprunter des jeux et jouets, de bénéficier des conseils des ludothécaires, de former aux pratiques ludiques et d'animer des temps de jeux. Le fait de jouer présuppose une action libre, gratuite, fictive, réglée et incertaine.

Afin de mener à bien ses missions, la ludothèque municipale propose à la ville de Rive de Gier d'adhérer à l'Association des Ludothèques Françaises, nommée ci-dessous l'ALF.

L'adhésion à l'ALF représente la participation à un réseau porteur d'un discours spécifique sur l'univers du jeu et du jouet, soutien de l'équipement ludothèque et du métier de ludothécaire. C'est aussi un accès aux formations (stages courts, Université d'été...), aux outils (carte des ludothèques, Wikiludo, forum professionnel...) et aux projets pilotés par l'ALF (fête mondiale du jeu, sélection des ludothécaires...). Elle représente également la force d'un réseau et son poids dans les échanges avec les institutions et les partenaires nationaux et locaux.

Suite aux rencontres entre l'ALF et la CNAF, des réflexions sont en cours pour subventionner toutes les heures d'ouvertures des ludothèques françaises, afin de valoriser leur travail.

Point financier :

Le montant des adhésions à l'ALF est relatif au nombre d'ETP (Équivalent Temps Plein) de l'ensemble de l'activité ludothèque. A partir de deux ETP au 1^{er} janvier de l'année d'adhésion, le montant de l'adhésion est de 90 €.

Le montant de l'adhésion pour la ludothèque municipale Marie BONNEVIAL s'élève donc à 90 € (quatre-vingts-dix euros) pour l'année 2023.

Il est précisé que les coûts nécessaires sont inscrits au budget au compte LUDO – chapitre 011 – fonction 338 - nature 6281.

Proposition :

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Commune de Rive de Gier à l'Association des Ludothèques françaises telle que présentée ;
- autoriser M. le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents afférents ;
- désigner madame Ludmilla CASTILLO, responsable de la ludothèque, comme représentante de la commune au sein de cette association.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

S'abstenant : 1
Jean-Louis VALENTE

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE